



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/347
12 septembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Point 91 g) de l'ordre du jour provisoire*

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE :
COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre aux membres de l'Assemblée générale le rapport sur la coopération pour le développement industriel que le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel a présenté, conformément à la résolution 47/153 de l'Assemblée générale du 18 décembre 1992; le texte du rapport est reproduit en annexe.

* A/49/150.

ANNEXE

Coopération pour le développement industriel : rapport
du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies
pour le développement industriel

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 3	4
I. TENDANCES ET PROBLÈMES DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INTERNATIONAL	4 - 26	4
A. Tendances régionales	4 - 18	4
1. Afrique	4 - 7	4
2. Région arabe	8 - 10	5
3. Asie et Pacifique	11 - 13	6
4. Amérique latine et Caraïbes	14 - 15	7
5. Pays en transition	16 - 18	8
B. Tendances générales	19 - 26	9
II. NOUVELLES PRIORITÉS ET REFORME STRUCTURELLE DE L'ONUUDI	27 - 35	11
III. LIGNES DIRECTIVES DES PROGRAMMES ET SERVICES DE L'ONUUDI	36 - 127	13
A. Croissance et compétitivité industrielles et technologiques	37 - 43	13
B. Mise en valeur des ressources humaines pour l'industrie	44 - 50	16
C. Développement équitable grâce à l'industrialisation	51 - 58	18
D. Développement industriel écologiquement durable	59 - 94	20
E. Coopération internationale dans le domaine des investissements et de la technologie industriels	95 - 112	29

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragrapbes</u>	<u>Page</u>
F. Thèmes spéciaux	113 - 127	34
1. Intégration des femmes dans le développement industriel	113 - 121	34
2. Développement du secteur privé	122 - 127	35
IV. PERSPECTIVES; RÔLE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES . .	128 - 132	37
<u>Appendice</u> . Déclaration de Yaoundé		39

INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 47/153 sur la coopération pour le développement industriel, l'Assemblée générale a, entre autres, prié le Secrétaire général d'inviter le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) à lui rendre compte à sa quarante-neuvième session de l'application de la résolution; demandé à l'ONUDI de tenir dûment compte dans ses programmes, projets et activités, des engagements pris en faveur d'un développement durable lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) (par. 2); et recommandé à l'ONUDI de renforcer sa coopération avec les organisations des secteurs public et privé dans certains domaines du développement industriel (par. 3) et d'encourager et d'appuyer la coopération technique entre pays en développement dans le domaine de l'industrialisation (par. 6).

2. L'ONUDI soumet le présent rapport conformément à la résolution susmentionnée. Elle y présente un aperçu général des grandes tendances et des principaux problèmes du développement industriel international (sect. I); décrit les mesures qu'elle a prises, qu'il s'agisse de ses nouvelles priorités ou de la réforme de sa structure (sect. II) ainsi que ses programmes et activités de base, en mettant l'accent sur ceux qui ont trait aux domaines mentionnés dans la résolution, à savoir l'environnement et la coopération économique et technique entre pays en développement (sect. III); et évoque, pour finir, l'avenir du rôle du système des Nations Unies (sect. IV).

3. Le présent rapport traite du développement industriel et de la coopération industrielle internationale, en tant qu'élément essentiel du processus de développement et pierre angulaire d'un développement humain durable. Dans son rapport intitulé "Agenda pour le développement" (A/48/935), le Secrétaire général souligne que les actions menées dans chacun des secteurs du développement doivent se compléter mutuellement pour réaliser un progrès centré sur l'être humain. Il ne saurait y avoir de développement réussi si telle dimension se trouve privilégiée et telle autre écartée (par. 211). Aussi est-il question dans le présent rapport du rôle que la coopération industrielle internationale joue dans le développement économique et social en général et du lien entre le développement industriel et d'autres questions essentielles telles que l'environnement, le développement équitable et la mise en valeur des ressources humaines.

I. TENDANCES ET PROBLÈMES DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INTERNATIONAL

A. Tendances régionales

1. Afrique

4. Les années 80 ont été une mauvaise décennie pour le développement économique en Afrique. Les structures industrielles se sont sensiblement dégradées. Après une légère amélioration vers la fin des années 80, les années suivantes ont été marquées par une détérioration régulière des résultats économiques de la région, les taux de croissance moyens du produit intérieur brut (PIB) réel tombant de 4,8 % en 1988 à 1,9 % en 1992. L'évolution a été

très inégale selon les sous-régions. Dans la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) (qui compte 11 membres), le taux de croissance a été négatif (-1,9 %) durant cette période; dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (16 membres), la croissance réelle a été positive mais en baisse (tombant de 5,6 % en moyenne à 3,4 % en 1992); pour les cinq pays du Maghreb la croissance réelle moyenne a été de 2,8 %; et les pays membres de la Zone d'échanges préférentiels (ZEP) des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe ont enregistré une croissance réelle moyenne de 2,3 %.

5. Ainsi, après la "décennie perdue" des années 80, l'Afrique est toujours en proie à des problèmes économiques. C'est la région du monde où le niveau de vie est le plus bas, et la moitié de sa population vit dans la pauvreté. Le retard technologique par rapport aux autres régions en développement s'est aggravé. Du fait de la détérioration de ses résultats économiques, l'Afrique se marginalise de plus en plus : elle ne représente que 2 % du commerce mondial et les apports de capitaux commerciaux baissent régulièrement.

6. On observe toutefois des signes encourageants. Parallèlement aux programmes d'ajustement macro-économique, les pays refondent leurs stratégies de développement industriel et redoublent d'efforts pour promouvoir l'intégration sous-régionale. S'agissant de l'intégration sous-régionale, le nouveau rôle qui incombe à l'Afrique du Sud depuis la démocratisation ouvre de vastes perspectives, surtout en Afrique australe.

7. Dans une époque de mondialisation, de libéralisation des échanges, de déréglementation et de privatisation, on peut espérer que beaucoup d'investisseurs et de chefs d'entreprise étrangers prospecteront les nouveaux créneaux ouverts dans les pays africains, dont beaucoup n'ont pas assez de ressources financières et humaines pour développer massivement leur industrie sans aide extérieure. L'ONUDI aura manifestement un rôle croissant à jouer à l'appui du développement industriel dans cette région, où des conseils impartiaux et une coopération technique sont essentiels pour renforcer les politiques, les capacités institutionnelles et les entreprises nationales.

2. Région arabe

8. Dans la région arabe la croissance s'est accélérée ces derniers temps. La croissance moyenne du PIB, faible au début des années 90, a atteint environ 4 % en 1993. Le taux de croissance de la valeur ajoutée des industries manufacturières a été nettement supérieur à celui de l'ensemble de l'économie. Le climat économique se transforme. Alors que le Conseil de coopération du Golfe renforce la coopération entre ses États membres, l'Arabie saoudite, de son côté, établit progressivement des liens économiques avec les nouvelles républiques indépendantes d'Asie centrale. En Afrique du Nord, l'Algérie, la Jamahiriya arabe libyenne, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie cherchent à intégrer leurs économies et à harmoniser leurs politiques industrielles dans le cadre de l'Union du Maghreb arabe. Cependant, le secteur industriel est resté très peu diversifié et, dans de nombreux pays de la région, le pétrole et le gaz y occupent une place prédominante. On cherche toutefois à dépasser le stade des industries primaires en accroissant le degré d'ouvraison et à promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises. À cet égard, l'expérience

acquise dans d'autres régions en développement, surtout en Asie, peut être particulièrement utile. La diversification transformera les besoins d'investissement industriel et de transfert et développement des technologies. Il existe un potentiel énorme de développement des industries en aval des industries extractives, métallurgie par exemple. La production de minéraux et de métaux s'est développée dans les années 70 et 80 grâce aux revenus pétroliers, qui ont permis d'investir dans ce secteur, mais beaucoup de ressources naturelles présentant un intérêt stratégique et commercial restent relativement peu valorisées.

9. À l'exception des pays arabes les moins avancés, la plupart des pays de la région sont des pays à revenu moyen possédant des ressources humaines d'un niveau relativement élevé et une base industrielle importante. Il reste que l'âpreté de la concurrence à l'échelle mondiale obligera le secteur industriel à améliorer considérablement la qualité de sa production et, partant, à renforcer les institutions d'appui et à développer les services consultatifs, en particulier pour les activités à forte intensité de matière grise, telles que l'investissement, la gestion, la maintenance et les services en aval de la production.

10. À la suite du récent accord de paix, il est nécessaire d'élaborer une stratégie internationale coordonnée d'aide au peuple palestinien pour que l'ONUDI puisse participer activement aux efforts de reconstruction et de développement industriels.

3. Asie et Pacifique

11. En Asie et dans le Pacifique, les industries manufacturières restent le principal moteur de la croissance dans un climat de dynamisme économique général qui est sans égal dans le monde en développement. Dans les années 80, alors que nombre de pays en développement d'autres régions avaient de la peine à maintenir leurs revenus, la plupart des pays d'Asie et du Pacifique ont enregistré des taux annuels de croissance réelle variant entre 4 et 9 % (7,8 % pour l'Asie de l'Est et le Pacifique, 5,2 % pour l'Asie du Sud); ces résultats ne se sont pas démentis au cours des quatre premières années des années 90. Dans la plupart des pays de la région, les structures industrielles se sont diversifiées tant horizontalement que verticalement; la dette extérieure a été maintenue dans des limites raisonnables; les taux d'inflation sont restés relativement faibles; et le degré d'intégration dans l'économie mondiale a augmenté. Dans l'ensemble, la région a consolidé sa position de région relativement avancée sur les plans économique et industriel. Les prévisions de l'ONUDI indiquent clairement que, dans les années 90, les taux de croissance économique de la région Asie-Pacifique resteront plus élevés que ceux de toutes les autres régions en développement – et que ceux des pays développés. La part de la région dans le PIB mondial devrait passer de 13,8 % en 1990 à 16 % en l'an 2000.

12. Le développement industriel de la région est tiré par une forte croissance des exportations, non seulement dans les pays d'Asie de l'Est et d'Asie du Sud-Est, dont la Chine, mais aussi, depuis moins longtemps, dans les pays d'Asie du Sud, dont le Bangladesh, le plus grand des PMA de la région. Dans l'ensemble, les pays asiatiques sont sortis vainqueurs de la lutte de plus en plus vive à laquelle les pays en développement se sont livrés pour attirer les

investissements étrangers directs. Il y a toutefois un contraste marqué entre les pays d'Asie du Sud-Est et d'Asie de l'Est, vers lesquels se sont principalement dirigés les flux d'investissement étranger direct, et les pays d'Asie du Sud, ce qui a accentué les disparités. En outre, la croissance rapide du commerce et des flux d'investissement intrarégionaux a été largement limitée à l'Asie du Sud-Est et de l'Est. En même temps, des goulets d'étranglement apparaissent dans l'infrastructure de certains pays de la région, qu'il s'agisse des transports, des communications ou de l'énergie.

13. Dans la plupart des pays d'Asie et du Pacifique, l'État joue un rôle important dans la formulation et la mise en oeuvre de la politique industrielle et fournit un appui institutionnel, en particulier aux petites et moyennes entreprises. Depuis 10 ans, la tendance générale à s'en remettre essentiellement au secteur privé pour développer l'industrie est particulièrement marquée dans la région. La plupart des gouvernements encouragent l'initiative privée au moyen de programmes de déréglementation, de libéralisation du commerce et de privatisation. La portée et le rythme de ces réformes varient d'un pays à l'autre, les pays en voie d'industrialisation d'Asie de l'Est et les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) prenant la tête. Les pays d'Asie du Sud suivent à quelque distance, alors que les pays socialistes commencent seulement à libéraliser leur économie et à s'ouvrir sur l'extérieur.

4. Amérique latine et Caraïbes

14. La grave crise d'endettement qui a frappé de nombreux pays de la région dans les années 80 a été en grande partie surmontée, quoique à un coût social très élevé. Dans bien des pays de la région, les taux de chômage restent élevés, le paupérisme est largement répandu et les disparités entre régions d'un même pays s'accroissent. Il reste que, dans les années 90, la région fait son retour sur la scène mondiale en tant que pôle de croissance prometteur. Les investissements étrangers directs reprennent peu à peu et les résultats à l'exportation s'améliorent. Certains pays d'Amérique latine, tels que l'Argentine, le Brésil et le Mexique, ont réussi à diversifier leurs exportations en y incluant certains produits à forte intensité technologique et vendent désormais des produits des industries de pointe, telles que la biotechnologie, l'informatique, et les autres industries électroniques. En outre, les exportations d'automobiles et de composants d'automobiles ont beaucoup augmenté. Après avoir pris des mesures de restructuration économique et industrielle, des pays comme le Chili et la Colombie attirent davantage d'investissements et absorbent mieux les technologies nouvelles. La situation est cependant très différente dans certains des pays sud-américains les moins avancés (Bolivie, Paraguay) et dans les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes, à l'exception du Costa Rica. La majorité de ces pays ont encore besoin d'une aide importante pour renforcer leurs capacités, ainsi que d'un vaste programme de restructuration industrielle pour faire face à la concurrence résultant de la libéralisation des échanges dans la région.

15. Les programmes de réforme économique appliqués dans la plupart des pays d'Amérique latine et des Caraïbes présentent plusieurs éléments communs : démantèlement progressif des régimes des capitaux, de l'investissement étranger direct, des échanges commerciaux et des prix; élaboration de programmes de

privatisation visant à désengager l'État des entreprises industrielles; réduction de la protection douanière et élimination des obstacles non tarifaires; et suppression progressive des subventions industrielles. Ces programmes de réforme devront être conciliés avec des efforts de développement industriel à orientation sociale, dont des initiatives visant à promouvoir l'esprit d'entreprise et à réduire les disparités entre les régions, qui sont actuellement à l'ordre du jour dans de nombreux pays de la région.

5. Pays en transition

16. Les changements économiques intervenus récemment dans les pays en transition sont la conséquence de l'effondrement des systèmes, des institutions, des modes de production et de la structure des échanges économiques du passé. La plupart de ces pays traversent une période de transition vers un système économique fondé sur les lois du marché et une plus grande intégration dans l'économie mondiale. Les progrès accomplis varient d'un pays à l'autre; ils continueront de déterminer les programmes économiques, au moins dans le moyen terme. Les taux de croissance enregistrés récemment sont dans l'ensemble faibles, avec toutefois des signes encourageants dans la partie occidentale de la région. Après les fortes baisses des années précédentes, le PIB a recommencé à augmenter en 1992 dans l'ex-Tchécoslovaquie, en Hongrie et en Pologne. La détérioration se poursuit dans les États baltes, en Bulgarie, en Roumanie, en Fédération de Russie ainsi que dans les Républiques d'Asie centrale, le secteur industriel étant le plus touché. Entre 1989 et 1992, la production industrielle de l'ensemble de la région a baissé de plus de 40 %. La destruction des capacités de production industrielle dans l'ex-Yougoslavie est particulièrement inquiétante, et il faudra lancer des programmes de reconstruction dès qu'une paix négociée aura été instaurée.

17. Certes, les pays en transition sont confrontés à des problèmes considérables, mais leur transformation et leur restructuration industrielle ouvrent d'importantes perspectives de coopération aussi bien avec les pays occidentaux industrialisés qu'avec les pays en développement. Il existe de vastes possibilités d'accroître les échanges commerciaux techniques avec les pays en transition, qui possèdent un riche gisement d'expérience industrielle et de compétences technologiques.

18. L'inefficacité actuelle des structures industrielles et la crise qui frappe un grand nombre des principales branches d'activité appellent toutefois des efforts importants et un large soutien de la communauté internationale pour la remise en état, la restructuration, la privatisation, la promotion des investissements, l'amélioration des méthodes de gestion, le développement de l'esprit d'entreprise, le transfert de technologie, la promotion des technologies nouvelles, notamment les technologies non polluantes. Il sera essentiel pour cela de mobiliser des ressources financières adéquates, en particulier de capital-risque, nécessaires de toute urgence non seulement pour développer et restructurer l'industrie, mais aussi pour renforcer l'infrastructure de base et améliorer la compétitivité du secteur industriel.

B. Tendances générales

19. Comme on l'a vu, le rythme du développement industriel a été très différent selon les pays, de même que ses effets sur la croissance économique générale et le niveau des capacités industrielles et technologiques. Certains pays ont obtenu des résultats remarquables et sont en voie de se doter rapidement de structures industrielles de pointe ouvertes sur le marché mondial, mais la plupart des pays en développement sont très en retard, en particulier en matière d'innovation technologique, de compétences compétitives et de capacité industrielle. Les pays les moins avancés n'ont réussi à se doter que de structures industrielles rudimentaires et vulnérables.

20. Dans l'ensemble, les perspectives économiques des pays en développement semblent plus brillantes pour la suite des années 90 qu'au cours de la décennie précédente; on peut voir là le dividende des réformes ambitieuses entreprises dans la plupart des pays. Selon les projections de l'ONUDI à cinq ans, le taux de croissance annuel moyen du PIB pour l'ensemble des pays en développement devrait s'établir à 4,4 % (à l'exclusion de la Chine, où il devrait atteindre 8 %). À plus long terme, le scénario de référence de la Banque mondiale prévoit une croissance annuelle moyenne du PIB de 4,7 % pour la période 1992-2002.

21. Avec l'apaisement des anciens conflits idéologiques, la seconde moitié des années 90 devrait être marquée par une augmentation des accords de coopération financière, technologique et commerciale entre les entreprises des pays industrialisés et celles des pays en développement, ainsi qu'entre les pays en développement. Les succès enregistrés en Asie du Sud-Est, ainsi que dans plusieurs autres pays en développement, montrent que les possibilités sont immenses et aussi que le progrès peut être relativement rapide si l'infrastructure sociopolitique, économique, technologique et matérielle nécessaire est en place. Il reste que dans de nombreux pays en développement, en particulier en Afrique, l'infrastructure manque. Malgré la libéralisation économique et les programmes d'ajustement structurel, le rythme de l'industrialisation dans les pays africains est extrêmement lent et l'apport de technologie et d'investissements nouveaux faible.

22. Il est vrai que la part des pays en développement dans les investissements étrangers directs a remonté : en 1992, ils ont reçu 40 milliards de dollars, soit un tiers des flux totaux d'investissement étranger direct mondiaux, et l'équivalent de 70 % des décaissements au titre de l'aide publique au développement (APD). Ces investissements sont toutefois très inégalement répartis : 10 pays ont, à eux seuls, attiré 65 % de l'ensemble des investissements étrangers directs dans les pays en développement. Le contraste est frappant avec les pays africains en développement, qui n'ont reçu que 2 %.

23. C'est là un des principaux problèmes auxquels de nombreux pays en développement sont confrontés et un domaine où l'aide internationale peut jouer un rôle important. Pour cela, il faut des institutions et des mécanismes susceptibles d'attirer l'investissement, de favoriser une croissance rapide de la capacité technologique endogène et de promouvoir les transferts internationaux de technologie. Les pouvoirs publics devront créer des conditions propices à l'application de techniques compétitives dans l'entreprise : amélioration des compétences, aide à la recherche, incitations à

la productivité et à la qualité. Les entreprises des pays en développement doivent prendre conscience qu'elles opèrent dans des domaines en évolution constante et que leurs technologies doivent être constamment actualisées. D'où la nécessité pour ces pays de renforcer leur capacité technologique endogène à tous les stades du développement, condition essentielle à un juste équilibre entre le développement de technologies nationales et l'acquisition de technologies étrangères. Ce n'est que lorsqu'ils se seront dotés des compétences, de l'infrastructure et des moyens technologiques nécessaires qu'ils pourront participer activement à la coopération industrielle internationale et avoir accès aux innovations technologiques. Le renforcement de ces capacités doit être un objectif majeur de l'aide internationale.

24. Malgré le succès récent des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay et la création de l'Organisation mondiale du commerce, la tendance est nettement au renforcement des blocs régionaux et des courants d'échange et d'investissements intrarégionaux, comme en témoignent, entre autres, la naissance de l'Union européenne, l'Accord de libre échange nord-américain et le Conseil de coopération économique Asie-Pacifique, moins formel. Cette tendance aura des conséquences très importantes pour les pays en développement exclus de ces blocs ou qui ne leur sont pas liés. Ces pays, en particulier les pays africains, devront redoubler d'efforts pour promouvoir une intégration sous-régionale en vue d'élargir leurs marchés et de tirer profit de leur complémentarité. La coopération internationale peut jouer un rôle important en favorisant les mutations structurelles dans l'industrie et l'édification des institutions d'appui nécessaires.

25. Dans le même temps, il reste essentiel d'examiner les questions commerciales dans une perspective mondiale. Pour la majorité des pays en développement, en particulier les plus petits d'entre eux, le commerce est le principal facteur de croissance économique et de développement industriel. Aussi l'accès aux marchés des pays développés est-il d'une importance capitale. La tendance récente à la régionalisation tripolaire des accords commerciaux ne doit pas compromettre les objectifs de la politique commerciale mondiale. L'application des résultats des négociations d'Uruguay est importante non seulement pour les pays en développement n'appartenant pas aux nouveaux blocs commerciaux, mais aussi pour l'ensemble de l'économie mondiale. À cet égard, l'intégration de dispositions relatives à l'environnement et au droit du travail dans les règles du commerce multilatéral dont il est question ces derniers temps doit être envisagée avec beaucoup de prudence et en tenant compte de la diversité des conditions sociales et économiques dans les pays en développement. Tout lien entre l'accès aux marchés, d'une part, la législation environnementale et le droit du travail, de l'autre, aura une grande incidence sur le développement industriel dans les pays en développement.

26. D'ici à la fin des années 90, les possibilités et les problèmes du développement économique et industriel auront changé. La mondialisation de la production industrielle devrait progresser à un rythme rapide et des solutions novatrices seront nécessaires, aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en développement, pour lutter contre la progression du chômage et les troubles sociaux qui l'accompagnent. La coopération internationale, notamment

les programmes de l'ONUDI, devra adapter ses priorités, ses programmes et ses modes d'opération et s'intégrer dans une perspective socio-économique plus large.

II. NOUVELLES PRIORITÉS ET RÉFORME STRUCTURELLE DE L'ONUDI

27. La tendance à la déréglementation de l'économie, au développement du secteur privé, à la libéralisation des échanges et à l'établissement d'accords commerciaux régionaux offrira des possibilités de développement industriel et commercial intéressantes, mais posera également des problèmes de taille, surtout aux pays en développement. Les faiblesses du développement socio-économique et de leurs causes seront mises en évidence et appelleront une action concertée sur les plans mondial, régional et national. Les aspects sociaux du développement économique, de la protection de l'environnement et de la mise en valeur des ressources humaines sont désormais pour les organismes des Nations Unies des problèmes fondamentaux dont ils doivent s'occuper en vue d'améliorer durablement la qualité de la vie. Ces objectifs sont indissociables de la volonté des pays en développement de se doter de la base technologique et du personnel compétent nécessaires à une croissance industrielle durable.

28. La nécessité de faire face à ces problèmes a incité l'ONUDI à engager un processus de réexamen et de redéfinition de ses objectifs et priorités et à entreprendre une vaste réforme structurelle.

29. Avant de déterminer ses nouvelles priorités, l'ONUDI a évalué dans toutes les régions en développement les besoins qu'elle doit satisfaire : jamais ses services n'ont été demandés par autant de pays ni par des institutions aussi différentes. La situation de l'économie et de l'industrie varie beaucoup selon les besoins, de sorte que les demandes sont très différentes; il y a toutefois certains éléments communs. Comme l'industrie est en général considérée comme le principal moteur de la croissance, les dirigeants de toutes les régions attachent une grande importance à la création d'un climat propice à un développement industriel soutenu, et cherchent donc à renforcer la compétitivité de l'industrie manufacturière sur les marchés internationaux en stimulant le secteur privé et en encourageant la technologie et les investissements étrangers. Les compétences et les services d'appui à l'industrie sont considérés comme des facteurs essentiels, tandis que les petites et moyennes entreprises sont d'importants agents du changement dans toutes les régions. L'évaluation a également fait apparaître une prise de conscience générale du rôle de l'intégration et de la coopération régionales, et de la nécessité de garantir la durabilité à long terme du développement industriel du point de vue de l'environnement.

30. Étant donné que le secteur privé joue désormais un rôle plus important dans le développement industriel des pays en développement, l'ONUDI a renforcé ses liens et ses filières de communication avec ce secteur pour que ses programmes et projets appuient comme il convient le développement du secteur privé et la coopération internationale entre les entités dont il se compose, dans la mesure où cela est compatible avec son mandat d'organisation intergouvernementale et avec les priorités des États Membres.

31. Sur la base de son mandat général, compte tenu des demandes émanant des régions, et pour optimiser l'utilisation de ses ressources limitées, l'ONUDI a défini cinq objectifs de développement qui sont fondamentaux pour ses activités. Ces objectifs sont :

- a) La croissance et la compétitivité industrielles et technologiques;
- b) La mise en valeur des ressources humaines pour l'industrie;
- c) Le développement équitable par le développement industriel;
- d) Le développement industriel écologiquement durable;
- e) La coopération internationale en matière d'investissement industriel et de technologie.

32. Ces cinq objectifs sont la raison d'être et le cadre conceptuel des services de l'ONUDI et définissent ses activités de développement par rapport à celles des autres organisations des Nations Unies et des organismes d'aide. Avant tout, ils établissent un lien étroit avec les activités correspondantes des pays en développement dans les différentes régions.

33. Ainsi, avec l'aide de ses États membres, l'ONUDI a redéfini ses priorités et ajusté sa structure en fonction de la situation actuelle et des besoins futurs. Dans la résolution GC.5/Res.18, adoptée par la Conférence générale de l'ONUDI à sa cinquième session ordinaire, tenue à Yaoundé (Cameroun) en décembre 1993, la Conférence a approuvé les propositions de réforme présentées par le Directeur général. Dans sa résolution GC.5/Res.20, elle a en outre adopté la Déclaration de Yaoundé, dans laquelle les États membres ont, entre autres, souligné que l'ONUDI devrait porter une attention spéciale à l'industrialisation des pays les moins avancés et accorder un rang de priorité élevé à l'industrialisation de l'Afrique; ils ont également déclaré qu'ils étaient fermement résolus à renouveler leur soutien politique et financier à l'ONUDI revigorée. Le texte intégral de la Déclaration est reproduit en appendice.

34. Les nouvelles priorités et la nouvelle structure de l'ONUDI privilégient les domaines sur lesquels l'Assemblée générale a insisté dans sa résolution 47/153. Pour la première fois, une unité administrative spéciale a été créée pour élaborer, orienter et coordonner les programmes de l'ONUDI relatifs à l'environnement et pour s'occuper, en collaboration avec d'autres unités organiques, des services consultatifs, d'information et de coopération technique se rapportant à l'environnement. Par ailleurs, la nécessité de renforcer la coopération entre l'ONUDI et un large éventail d'organisations, notamment du secteur privé, a conduit à créer le Service de l'appui et des consultations y compris la CEPD/CTPD. Enfin, les programmes de coopération économique et technique entre pays en développement (CETPD) ont été intégrés dans le Service de la coopération industrielle et des consultations pour renforcer les interactions avec d'autres programmes de l'ONUDI, en particulier ceux qui concernent la promotion des investissements et de la technologie.

35. Le chapitre ci-après présente de manière plus détaillée les grandes lignes des programmes prévus par l'ONUDI au titre de chacun des cinq objectifs de développement. L'accent est mis sur les activités de l'ONUDI dans les domaines d'activité soulignés dans la résolution 47/153 de l'Assemblée générale, à savoir le développement industriel écologiquement durable, la mise en valeur des ressources humaines, la promotion des investissements et le renforcement des capacités technologiques. Ce chapitre est essentiellement fondé sur la version révisée du projet de plan à moyen terme (1996-2001) proposée par le Directeur général au Conseil du développement industriel et reproduite dans le document IDB.13/19. Le nouveau projet de plan à moyen terme a été établi en application de la résolution GC.5/Res.1 de la Conférence générale de l'ONUDI, dans laquelle la Conférence "prie le Directeur général d'assurer la compatibilité des activités du plan à moyen terme avec le cadre d'action de l'ONUDI exposé dans ses grandes lignes dans le document GC.5/23 et approuvé dans sa résolution GC.5/Res.18".

III. LIGNES DIRECTRICES DES PROGRAMMES ET SERVICES DE L'ONUDI

36. Comme il est expliqué au paragraphe 29 ci-dessus, l'ONUDI a établi des priorités et des programmes nouveaux en fonction des besoins qui résultent des nouvelles tendances mondiales, régionales et nationales du développement industriel. De même, les services spécifiques offerts par l'ONUDI ont été mis au point en tenant dûment compte des priorités nationales (résolution 47/153 de l'Assemblée générale, par. 3). Pour mieux satisfaire aux besoins des pays, l'ONUDI élabore désormais des stratégies d'aide aux pays fondées sur un dialogue (complété par des analyses) entre l'ONUDI, les gouvernements et les autres acteurs intéressés du secteur industriel d'un pays donné. Elles définissent les programmes et services à fournir en priorité pour répondre aux besoins dans le secteur industriel et complètent les stratégies par pays établies par les autres organismes des Nations Unies. Essentiellement, elles intégreront tous les programmes de l'ONUDI et couvriront tous les engagements aussi bien au titre du budget ordinaire qu'au titre des ressources extrabudgétaires programmables et les lieront avec les autres ressources.

A. Croissance et compétitivité industrielles et technologiques

La question

37. La croissance et la compétitivité de leurs industries et de leurs technologies sont indispensables pour les pays en développement désireux d'assurer leur développement socio-économique d'ensemble. Étant donné ses effets sur l'emploi, les revenus, la consommation, les recettes d'exportation et l'amélioration des compétences, ainsi que des effets d'entraînement qu'elle exerce sur les secteurs primaire et tertiaire, la croissance industrielle demeure au centre des préoccupations de tous les pays. Dans les pays en développement, le renforcement des capacités nécessaire à une croissance industrielle durable appelle des politiques tournées vers l'avenir, des moyens pour mettre au point et appliquer des technologies nouvelles, une amélioration des méthodes de gestion, des services d'information d'appui à l'industrie efficaces. C'est grâce à ces institutions et compétences nationales que les pays pourront développer systématiquement leur industrie et améliorer sa compétitivité, qui en est le principal moteur.

38. La tendance à la mondialisation de l'industrie a fait naître un nouveau modèle de concurrence et de compétitivité. La compétitivité internationale dans le domaine industriel devient de plus en plus complexe. Elle est fonction non seulement des rapports de coût et de prix, mais aussi de la qualité, la conception des produits et de la souplesse d'adaptation (produits sur mesure, meilleure commercialisation et circuits de distribution plus efficaces, service après-vente, systèmes d'information). Outre les besoins de l'entreprise (savoir-faire, information, technologie, encadrement), la notion de compétitivité reflète essentiellement l'interaction des entreprises dans les réseaux de production et l'ensemble des conditions de la production des marchandises à l'échelle nationale, y compris les infrastructures et les institutions du pays et leur capacité de promouvoir l'épargne et l'investissement intérieurs et d'attirer la technologie et les capitaux étrangers.

Les services de l'ONUDI

39. Les services que fournit l'ONUDI pour promouvoir la croissance et la compétitivité consistent essentiellement à appuyer le renforcement des capacités technologiques nationales dans divers sous-secteurs, dont les agro-industries, les industries chimiques, mécaniques (y compris l'électronique) et métallurgiques. Suivant de près l'évolution des techniques et les tendances économiques dans le monde, l'ONUDI axe ses services de coopération technique et de consultation sur des questions telles que l'information technologique; les nouvelles applications compétitives des technologies dans diverses industries; l'assimilation des nouveaux procédés et leur adaptation aux facteurs de production locaux; et le développement du potentiel technologique endogène par la recherche appliquée à l'échelle des institutions et des entreprises. Concrètement, les services portent sur l'organisation de la production, les options techniques et le choix du matériel correspondant, sur la conception et la mise au point des produits en vue d'augmenter la rentabilité de la production, d'améliorer la qualité des produits et d'accroître la compétitivité. Par exemple, l'ONUDI aide les pays à trouver des sources de techniques, à évaluer et transférer ces techniques et à les adapter aux besoins et moyens locaux. Dans ce dernier domaine, l'appui à la formation de personnel pour l'industrie joue un rôle capital. En outre, elle les aide à mieux connaître les applications industrielles des nouvelles technologies intersectorielles, qu'il s'agisse d'informatique, de nouveaux matériaux, de biotechnologie, d'écotechnologie, ou de technologie énergétique, et à se doter des moyens d'adapter ces techniques à leurs besoins.

40. L'ONUDI donne des conseils, notamment aux gouvernements, sur les politiques de développement industriel et technologique et les conditions et institutions propres à accélérer la croissance de l'industrie et à en améliorer la compétitivité, en mettant l'accent sur le secteur privé. Elle s'attache particulièrement à renforcer les institutions publiques nationales et locales responsables des politiques industrielles et de la promotion, ainsi que les associations de producteurs, les chambres de commerce et un large éventail d'institutions appuyant l'industrie dans divers domaines (technologie industrielle, recherche-développement, gestion et marketing) pour qu'elles soient mieux à même de fournir aux industries des conseils techniques et des services consultatifs et de vulgarisation, et de créer des liens entre elles.

41. Comme la qualité est de plus en plus déterminante pour la compétitivité, aussi bien sur les marchés extérieurs qu'intérieurs, l'ONUDI a élargi son programme relatif au contrôle de la qualité, à la normalisation et à la métrologie. Concrètement, elle donnera des conseils sur l'application, dans les différentes branches d'activité, des normes génériques ISO 9000 qui doivent être adaptées aux différents procédés de fabrication. Pour atteindre un large éventail d'entreprises bénéficiaires, ces services s'appuieront principalement sur les institutions et associations existantes (ou mettront l'accent sur le renforcement des institutions) pour obtenir le maximum d'effets multiplicateurs. La coopération technique en matière de contrôle de la qualité, de normalisation et de métrologie, qui est au centre du programme de l'ONUDI relatif à la qualité de la production industrielle, est complétée par deux autres éléments : les activités de promotion, telles que les séminaires de sensibilisation, et la recherche et les services consultatifs sur les outils statistiques de contrôle de la qualité dans l'entreprise.

42. Les petites et moyennes entreprises sont de plus en plus considérées comme des éléments essentiels du processus d'industrialisation. Pour remplir leur rôle, elles doivent être solidement reliées entre elles et avec leurs partenaires commerciaux plus importants, et pouvoir compter sur des systèmes de soutien efficaces. L'établissement de relations de production entre petites et moyennes entreprises (PME) et grandes entreprises industrielles est un facteur essentiel de force et de compétitivité de l'industrie. Dans le cadre de sa restructuration, l'ONUDI a créé un Service des petites et moyennes entreprises pour renforcer et intégrer ses services à l'intention des PME, à savoir a) analyse des politiques et services consultatifs sur les moyens d'encourager les grandes industries à s'approvisionner localement; b) l'aide aux PME pour la formation technique et commerciale de leur personnel et l'application des normes de qualité; c) l'aide à la mise en place de systèmes d'information transparents sur les possibilités de création de réseaux (par exemple bourses de sous-traitance); et d) la création de réseaux et de liens entre les institutions et les PME des différents pays. Par ailleurs, l'ONUDI encouragera une spécialisation souple de groupes de PME, fondée sur la complémentarité et la coopération. D'une manière générale, l'ONUDI se considère comme intermédiaire entre tous ceux que concerne le développement des PME, et se propose en particulier de consolider les liaisons entre le secteur public et les institutions, associations et entreprises du secteur privé. On s'emploiera à renforcer les institutions chargées d'élaborer et de gérer les politiques et programmes intéressant les PME en s'attachant à la coordination avec les établissements financiers, en particulier les banques régionales et nationales de développement.

43. Pour finir, l'appui à la restructuration des entreprises est un élément central des activités de l'ONUDI concernant la croissance et la compétitivité. Concrètement, l'ONUDI concentre ses efforts sur l'aide intégrée à la restructuration : diagnostic, évaluation du potentiel de diversification des marchés; études de faisabilité d'opérations de modernisation ou de nouveaux investissements; refonte des systèmes de gestion, des structures financières et du régime de propriété (y compris la privatisation); élaboration de plans d'exécution détaillés et formation spécialisée. L'ONUDI coordonne ensuite ces activités avec les mesures à prendre par les pouvoirs publics et les institutions. Au Pérou, par exemple, elle donne des conseils au sujet de la

politique de privatisation et appuie directement la privatisation de certaines grandes entreprises industrielles. En Pologne, elle aide le Gouvernement à restructurer 10 entreprises en vue d'une éventuelle privatisation.

B. Mise en valeur des ressources humaines pour l'industrie

Le problème

44. La mise en valeur des ressources humaines, étroitement liée à la dimension humaine du développement, est indissociable de l'industrialisation. Elle en est à la fois la condition préalable et un effet. Pour l'ONUDI, la mise en valeur des ressources humaines ne se limite pas à l'éducation et à la formation au niveau des régions, des pays et des entreprises, mais englobe la création de capacités pour le développement, le transfert et l'assimilation de la technologie, ainsi que la réorientation de l'industrie au profit d'activités et de services à forte intensité de compétences.

45. L'analyse du problème de la mise en valeur des ressources humaines pour l'industrie doit partir de la nécessité de transmettre et de perfectionner en permanence les compétences, la motivation et le savoir-faire dont l'industrie a besoin et qui sont indispensables à son dynamisme. En effet, les caractéristiques actuelles et futures de l'expansion et de la concurrence industrielles dans l'économie mondiale font que :

a) Pour être compétitive, une économie doit s'appuyer sur un niveau de compétences élevé, tant pour ce qui est de la capacité de perfectionner et d'exploiter les techniques que pour attirer et utiliser au mieux les investissements et autres ressources;

b) La mise en valeur des ressources humaines est un aspect essentiel de l'ajustement des structures industrielles d'un pays. La possibilité de restructurer une économie de façon efficiente et socialement acceptable dépend en grande partie de l'efficacité de son système d'enseignement et de formation et des liens entre ce système et l'industrie et la recherche scientifique et technique;

c) La lutte contre le chômage et la réalisation d'un développement équitable exigent la capacité de se doter des compétences dont l'industrie a besoin et de les perfectionner;

d) Pour saisir les occasions qu'offrent les nouvelles industries et des marchés en évolution rapide, ainsi que pour accélérer l'innovation au stade de la production, il faut un système efficace et bien ciblé de formation et d'éducation.

Les services de l'ONUDI

46. Les services offerts par l'ONUDI en matière de valorisation des ressources humaines pour l'industrie sont de trois types distincts mais étroitement liés entre eux : aide à l'élaboration et à l'analyse des stratégies, politiques et plans de valorisation des ressources humaines pour l'industrie; renforcement des capacités institutionnelles en matière de valorisation des ressources humaines

pour l'industrie; exécution d'un large éventail d'activités de formation, notamment au niveau des entreprises.

47. Afin de jouer son rôle de conseiller en matière de stratégies et de politiques, l'ONUDI fait des recherches et des analyses sur les principaux facteurs qui déterminent l'évolution des compétences requises dans l'industrie, en mettant l'accent sur les effets des nouvelles technologies et des nouvelles méthodes d'organisation du travail dans l'entreprise. L'évolution des relations entre la recherche-développement et l'industrie, notamment en ce qui concerne le rôle des institutions qui s'occupent de faciliter les transferts de savoir-faire en fonction de la demande, est considérée comme prioritaire. Sur la base de ses recherches et analyses, l'ONUDI conseille les responsables en matière de valorisation des ressources humaines pour l'industrie, aux niveaux national et sectoriel, dans le but d'accroître la productivité industrielle globale.

48. En complément de cette activité, l'ONUDI met l'accent sur l'aide aux institutions dont les attributions englobent la valorisation des ressources humaines pour l'industrie, afin de renforcer leurs capacités de formation de techniciens, de cadres et de chefs d'entreprise. À cet effet, elle collabore de plus en plus avec des associations professionnelles et des chambres de commerce et d'industrie, ainsi qu'avec des organisations de consultants, pour exploiter leur capacité de diffusion et leurs liens directs avec les entreprises industrielles, notamment privées. Parallèlement, elle analyse et réévalue les activités et programmes des établissements de formation du secteur public qui, dans de nombreux cas, doivent être adaptés pour suivre l'évolution des besoins de l'industrie sur les plans de la technologie, de l'organisation et de la gestion. Enfin, elle s'emploie à faciliter la constitution de réseaux ou les jumelages d'institutions de formation entre pays développés et pays en développement, ainsi qu'entre les pays en développement mêmes, afin de faciliter et de développer les échanges de personnel, d'informations et de programmes de formation.

49. En matière d'activités directes de formation, l'ONUDI fournit des conseils et des aides visant à accroître la productivité en perfectionnant les compétences techniques et administratives indispensables pour maîtriser et adapter les technologies industrielles, mettant l'accent sur la formation des consultants et autres spécialistes qui fournissent des services aux industries. Elle élabore des outils et des manuels de formation, en mettant l'accent sur les thèmes suivants : normalisation, contrôle de la qualité et métrologie, réparations et entretien, remise en état, rendement énergétique, sécurité et questions environnementales, notamment études d'impact.

50. Vu l'importance de la mise en valeur des ressources humaines dans les projets de coopération technique, l'ONUDI poursuit ses efforts visant à élargir le réseau d'institutions disposées à offrir une formation à des boursiers de pays en développement et à recourir davantage aux centres d'excellence situés dans ces pays. De nouvelles techniques et méthodes de formation seront explorées et des actions de formation seront axées sur des groupes cibles capables d'en démultiplier les effets (formation de formateurs).

C. Développement équitable grâce à l'industrialisation

Le problème

51. Ces dernières années, la plupart des pays en développement ont enregistré une croissance économique supérieure à leur croissance démographique et donc une augmentation de leur revenu par habitant. Cependant, il reste vrai que les retombées de cette croissance ont été distribuées de façon très inégale, tant à l'intérieur de chaque pays qu'entre les différents pays. Dans de nombreux cas, les disparités de revenus se sont aggravées et le nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue a augmenté.

52. C'est pourquoi il a été décidé d'accorder à l'éradication de la pauvreté le rang de priorité le plus élevé dans la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement. Un des principaux buts de l'industrialisation doit donc être de lutter contre la pauvreté. On admet généralement que la transformation progressive d'une société agraire en une économie industrielle et la hausse de la productivité qui l'accompagne sont un aspect essentiel de la lutte contre la pauvreté. L'industrialisation durable elle-même crée de nouveaux emplois, mais pour optimiser ses effets sur la redistribution de la richesse et la réduction de la pauvreté, il faut mener un certain nombre d'actions spécifiques.

53. Il est largement admis aujourd'hui que les efforts de lutte contre la pauvreté sont un des investissements les plus productifs et que leur rentabilité est souvent bien supérieure à celle des investissements physiques. En outre, ils atténuent les dégâts environnementaux dus aux pressions souvent dévastatrices qu'exercent les concentrations de populations paupérisées sur des ressources naturelles limitées et des écosystèmes fragiles. C'est pourquoi il faut veiller tout particulièrement à améliorer les chances économiques des pauvres et des catégories défavorisées de la population en facilitant la création d'emplois et d'entreprises pour les associer au développement de l'économie marchande.

Les services de l'ONUDI

54. L'ONUDI contribue à l'amélioration de l'égalité des chances économiques et à la lutte contre la pauvreté en mettant l'accent sur les régions les plus défavorisées à l'intérieur de chaque pays et sur la mise en valeur du potentiel de production des zones rurales, ainsi qu'en s'attaquant au problème de la pauvreté urbaine. En même temps, l'objectif du développement équitable suppose une concentration des efforts sur les pays les moins avancés qui, à ce jour, n'ont reçu qu'une infime portion des retombées du progrès industriel et forment donc le segment le plus faible de la communauté internationale.

55. Les actions visant à une distribution géographique plus équitable de l'industrialisation devraient devenir prioritaires dans un nombre croissant de pays en développement et vont donc contribuer notablement à infléchir davantage les services de l'ONUDI en ce sens. Le développement régional ne peut réussir que si ce sont les acteurs régionaux eux-mêmes qui en prennent l'initiative et en assurent l'exécution. Pour faciliter ce processus, l'ONUDI fournit a) des informations et des évaluations concernant les différents mécanismes de

développement régional, tels que les différentes formes de zones industrielles et leurs possibilités d'application dans différentes situations et b) des conseils et des services de promotion aux institutions et aux responsables locaux qui s'occupent de la politique industrielle dans des domaines tels que les concepts et plans de développement régional, les méthodes de zonage industriel, la promotion ciblée des investissements et les études d'impact sur l'environnement.

56. L'ONUUDI est bien consciente de l'énorme contribution que les PME peuvent apporter à la lutte contre les inégalités sociales, à la réduction de la pauvreté, à l'intégration des pauvres des villes et des campagnes dans le secteur productif, à la fourniture des produits et services dont ont besoin les populations pauvres rurales, à la création d'une demande pour les produits des petits agriculteurs et à l'amélioration de la condition des femmes et autres groupes défavorisés. En outre, les PME sont un important moyen de stimuler l'activité productive dans le cadre des efforts de reconstruction et de développement à la suite d'un conflit. C'est pourquoi l'ONUUDI fait un gros effort de promotion des PME, notamment en zone rurale, en mettant l'accent sur la transformation des ressources naturelles et la fabrication de biens de consommation simples, qui permettent de créer des emplois non agricoles.

57. Dans ce domaine, les services offerts par l'ONUUDI consistent principalement à :

a) Aider à mettre au point des programmes de formation d'entrepreneurs dans le secteur industriel, notamment en ce qui concerne les compétences techniques et administratives de base, en mettant l'accent sur les femmes;

b) Fournir des informations, des conseils et un appui opérationnel pour la création d'installations offrant des services collectifs, de pépinières d'entreprises et autres institutions visant à stimuler le développement de la petite industrie et la création d'entreprises;

c) Encourager la conclusion de contrats de sous-traitance entre petites entreprises industrielles rurales et grands producteurs;

d) Fournir des informations et des conseils sur les différentes possibilités de modernisation technologique, en recherchant un dosage optimal de techniques modernes et traditionnelles;

e) Stimuler l'auto-organisation des petites entreprises industrielles, par exemple sous forme d'associations au niveau des branches de production réunissant des groupes de producteurs du secteur non structuré;

f) Encourager la formation de liens entre les petites industries et les secteurs des services et de l'agriculture;

g) Analyser les fonctions et l'utilité des organismes nationaux de promotion de la petite industrie et des collectivités locales et élaborer des programmes visant à améliorer leur efficacité.

58. L'objectif du développement équitable signifie que l'ONUDI doit accorder la priorité à l'agro-industrie et donc au renforcement des liens entre petite agriculture et petite industrie, afin d'accroître la productivité, l'emploi et les revenus en zone rurale, en particulier parmi les pauvres. La transformation des produits alimentaires, en grande partie réalisée par des petites entreprises dispersées, joue un rôle clef dans les stratégies de lutte contre la pauvreté. Les programmes de l'ONUDI mettent l'accent sur la sélection, l'adaptation et la diffusion des techniques de transformation, ainsi que sur les services de vulgarisation pour l'artisanat et la petite industrie, la modernisation et la remise en état de vieilles installations de transformation des produits alimentaires, le contrôle de la qualité tout au long de la filière de transformation, les normes d'hygiène et normes environnementales liées aux produits alimentaires et les méthodes d'emballage permettant de préserver la qualité et de faciliter le transport et l'entreposage.

D. Développement industriel écologiquement durable

Le problème

59. Vu le rôle clef que joue l'industrie dans le processus de développement durable et l'importance croissante des questions d'environnement, il faut que la protection de l'environnement soit efficacement prise en compte dans les activités industrielles, tant au niveau des pouvoirs publics qu'à celui des entreprises. En juin 1992, la CNUED a adopté la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement¹ et le programme Action 21², par lesquels la communauté internationale s'est fermement engagée sur la voie du développement durable. Les progrès en ce sens dépendront du respect des principes énoncés dans la Déclaration de Rio et de la mise en oeuvre d'Action 21 : la durabilité exige que les questions d'environnement soient traitées comme une partie intégrante du processus de développement.

60. Dans la décision IDB.11/Dec.18, adoptée à sa onzième session, le Conseil du développement industriel a prié le Directeur général de soutenir la mise en oeuvre d'Action 21 et a retenu les actions prioritaires suivantes : intégration des questions d'environnement et de développement dans la prise de décisions; protection de l'atmosphère; gestion écologiquement rationnelle de la biotechnologie; renforcement du rôle des entreprises et des industries; transfert de technologie sans danger pour l'environnement; et sécurité des produits chimiques. Il a aussi prié le Directeur général d'associer l'ONUDI aux efforts mondiaux visant protéger la couche d'ozone, en application du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone³.

61. L'ONUDI joue un rôle actif dans les initiatives environnementales du système des Nations Unies et coiffe les activités visant expressément l'industrie. Avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Banque mondiale, l'ONUDI est un des quatre agents d'exécution du Fonds multilatéral créé pour mettre en oeuvre le Protocole de Montréal. En outre, elle est membre du Comité interorganisations sur le développement durable et, dans le cadre d'Action 21, elle a été désignée comme responsable des activités du système des Nations Unies pour la gestion écologiquement rationnelle de la biotechnologie. Plus récemment, elle a été associée, de même que l'Organisation des

Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), au Programme de sécurité des substances chimiques qui réunissait déjà le PNUÉ, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

62. Attachant une grande importance à la promotion d'un développement industriel écologiquement durable, l'ONUUDI a notablement renforcé ses capacités dans ce domaine. Elle offre un large éventail de services, généralement fondés sur le principe de la production propre, c'est-à-dire privilégiant des procédés de fabrication économes en énergie et produisant peu de déchets et d'émissions polluantes, afin de lutter contre la pollution industrielle à sa source.

63. Les principales activités de l'ONUUDI concernant le suivi des engagements et recommandations formulés à la CNUED dans le domaine de l'industrie sont résumées ci-après. Cet exposé reprend le découpage en chapitres d'Action 21.

Les services de l'ONUUDI

Chapitre 9. Protection de l'atmosphère

64. Énergie et gaz à effet de serre. Les actions visant à améliorer l'efficacité de la production et de l'utilisation d'énergie offrent un moyen exceptionnel de combiner rentabilité industrielle et protection de l'environnement. L'amélioration des rendements énergétiques dans l'industrie, qui souvent nécessite très peu d'investissements additionnels, voire aucun, permet simultanément de réduire les émissions polluantes et d'améliorer la rentabilité. De même, en utilisant des centrales à énergies fossiles ayant un meilleur rendement énergétique, les producteurs d'électricité peuvent améliorer leur rentabilité. Enfin, plusieurs énergies non fossiles sont maintenant bien maîtrisées et peuvent être employées de façon rentable, notamment en zone rurale. L'ONUUDI encourage les économies d'énergie dans l'industrie en favorisant l'adoption de procédés et de méthodes de production plus efficaces, et de nouvelles technologies à haut rendement énergétique, la mise au point et l'application de techniques permettant d'employer de nouvelles sources d'énergie, l'utilisation écologiquement rationnelle des combustibles fossiles (en particulier le charbon) et l'amélioration du rendement énergétique des installations existantes de production et de distribution d'énergie.

65. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (A/AC.237/18 (Partie II) et Add.1 et Add.1/Corr.1), fait une grande place à l'amélioration du rendement énergétique des procédés industriels. Les services consultatifs et d'assistance visant à réduire les effets des systèmes de production d'énergie sur l'environnement et à encourager les économies d'énergie et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables – en mettant l'accent sur les problèmes liés aux gaz à effet de serre dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial – seront renforcés. Enfin, l'initiative de l'ONUUDI en faveur de l'utilisation de sources d'énergie plus sûres dans l'industrie, qui a récemment été lancée avec la création du Centre national de l'énergie solaire appliquée en Australie, sera poursuivie par la création de nouveaux centres de ce type qui seront reliés entre eux.

66. Élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Dans le cadre du Fonds multilatéral pour la mise en oeuvre du Protocole de Montréal, l'ONUDI met l'accent sur les mesures d'aide et les conseils au niveau des établissements industriels, notamment en ce qui concerne l'évaluation des coûts additionnels liés à l'élimination des chlorofluorocarbones, sur les transferts de technologie nécessaires pour l'élimination des CFC, à partir d'une évaluation détaillée des options envisageables et des conditions les plus favorables pouvant être obtenues, et sur l'appui institutionnel, sous forme de recherche-développement appliquée et de formation, en vue de l'introduction de techniques n'utilisant pas de CFC. Les principaux secteurs visés par ces activités sont ceux de la réfrigération, des mousses et des solvants. À l'heure actuelle, l'ONUDI est en train d'exécuter une trentaine de projets au titre du Protocole de Montréal, dans toutes les régions en développement. En concentrant ses services sur l'aide aux établissements industriels – auxquels elle offre des conseils techniques spécifiques et pour lesquels elle se charge de toutes sortes d'évaluations – l'ONUDI met en place une base concrète à partir de laquelle il sera possible d'élaborer un cadre institutionnel et réglementaire approprié.

Chapitre 16. Gestion de la biotechnologie

67. Parmi les nombreuses applications industrielles de la biotechnologie, il convient de mentionner en particulier la mise au point et l'amélioration de produits pharmaceutiques, l'élaboration de procédés et de produits permettant de réduire l'emploi de produits chimiques de synthèse, de limiter la production de déchets et de nettoyer l'environnement, notamment en cas de déversement accidentel de pétrole, et la mise au point de produits agro-industriels, tels que pesticides et engrais, sans danger pour l'environnement.

68. Les biotechniques avancées peuvent apporter une contribution majeure au progrès économique et social des pays en développement. Elles permettront d'obtenir de nouveaux produits de diagnostic, vaccins et médicaments, plus puissants, pour certaines maladies prévalentes dans ces pays, comme le paludisme, la trypanosomiase et l'hépatite. Elles permettront d'accroître les rendements d'importantes cultures vivrières pour accompagner la croissance démographique. Dans de nombreux pays où une grande quantité de biomasse est sous-employée ou gaspillée, la biotechnologie pourra fournir les moyens de transformer cette biomasse en produits utiles. Enfin, moyennant une planification et une gestion appropriées, la biotechnologie se prête à des applications décentralisées et peut donc être employée pour encourager la création de petites industries rurales et de micro-entreprises plus propices à la participation des femmes et à l'amélioration de leur condition.

69. Les activités de l'ONUDI dans ce domaine répondent aux objectifs suivants : création de capacités et mise en place de règles de sécurité pour la recherche et les applications biotechnologiques; renforcement et intégration des programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux; et mise en place d'un partenariat entre les institutions des pays développés et en développement et le secteur privé. À cet effet, elle a créé le Centre international du génie génétique et de la biotechnologie. Elle est en train d'étendre ses services à la bio-informatique, en aidant à mettre au point des bases de données dans des centres régionaux et sous-régionaux de biotechnologie, et de constituer des dossiers d'information sur la biotechnologie. Elle sélectionne des réalisations

qui ont été commercialisées avec succès et les présente sous une forme qui permet de les diffuser et de les faire adopter, notamment parmi les petites entreprises.

70. En ce qui concerne la biotechnologie environnementale, l'ONUDI s'emploie à faire mieux comprendre et apprécier la nécessité de limiter les risques. Elle collabore avec le PNUÉ, l'OMS et la FAO dans le cadre d'un groupe de travail informel pour promouvoir les applications environnementales d'organismes modifiés par génie génétique au service d'un développement industriel écologiquement durable. Elle a élaboré et diffusé, au nom du groupe de travail, un code de conduite international sur le lâchage d'organismes modifiés par génie génétique dans l'environnement. Les autres activités en cours dans ce domaine sont notamment l'établissement d'un manuel sur la biosécurité, l'organisation de cours de formation et la création d'un réseau d'information et d'un service consultatif sur la biosécurité qui fournira aux pays en développement, dans le cadre de projets pilotes, des conseils d'experts, d'ordre tant technique qu'institutionnel, sur les questions de biosécurité. Certaines de ces activités ont été entreprises bien avant la CNUED, mais il est clair qu'elles répondent aux principales préoccupations en ce qui concerne la gestion écologiquement rationnelle des biotechniques exprimées à cette occasion.

Chapitre 18. Gestion et utilisation des ressources en eau

71. Les activités industrielles consomment moins d'eau que l'agriculture mais polluent davantage. Quatre-vingt pour cent de l'eau utilisée pour le refroidissement et le nettoyage sont restitués à l'environnement, mais souvent cette eau est contaminée par des effluents industriels ou provoque une pollution thermique. En conséquence, l'industrie peut contribuer à la conservation des ressources en eau de trois manières : en réduisant ou en éliminant la pollution des eaux employées; en réduisant la quantité totale d'eau utilisée; et en produisant des équipements peu coûteux pour la récupération et la distribution de l'eau.

72. On peut classer en trois grandes catégories les activités actuelles de l'ONUDI dans ce domaine. La première est celle des activités qui ont pour objet d'atténuer la pollution de l'eau due aux activités industrielles, en encourageant l'adoption de méthodes de production plus propre et le traitement des eaux usées, en offrant des solutions techniques permettant de réduire la consommation d'eau dans l'industrie manufacturière et en aidant les pouvoirs publics à formuler des mesures appropriées, notamment dans le cas des petites industries qui sont parfois particulièrement polluantes. Les projets en cours visent, entre autres, à aider Sri Lanka à réduire la pollution causée par certains secteurs industriels, notamment en construisant une installation pilote de traitement des eaux usées, ainsi qu'à créer au Népal une installation collective de traitement des eaux usées pour les industries artisanales.

73. La deuxième catégorie d'activités concerne l'identification et le traitement des principales causes de pollution des eaux côtières et des océans. Par exemple, l'ONUDI est en train de mettre au point, en coopération avec le PNUD, un projet d'appui régional visant à prévenir la pollution et à sauvegarder la diversité de l'écosystème marin dans le golfe de Guinée.

74. La troisième catégorie regroupe les activités de l'ONUDI qui visent à améliorer l'exploitation des ressources en eau, notamment grâce à la fabrication d'équipement de traitement des eaux permettant de fournir de l'eau à usage industriel et de l'eau de boisson, de matériel d'irrigation et d'appareils pour la surveillance de la qualité de l'eau dans l'environnement. Un des projets en cours consiste à aider la Chine à fournir de l'eau de bonne qualité à certaines industries; un autre consiste à fournir du matériel pour la surveillance de la pollution des eaux de mer en Bulgarie.

Chapitre 19. Gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques toxiques

75. Les produits chimiques sont indispensables pour de nombreux procédés industriels et donc pour l'industrialisation des pays en développement. Cependant, beaucoup de produits chimiques employés par l'industrie, que ce soit comme matières premières, comme produits intermédiaires ou comme produits finis, peuvent être nocifs pour l'environnement, pour les êtres humains ou pour les animaux s'ils ne sont pas convenablement traités ou employés. La gravité de leurs effets dépend de leur toxicité intrinsèque et de la nature de la contamination.

76. Les risques liés aux produits chimiques toxiques sont particulièrement élevés dans les pays en développement. Souvent, leurs industries chimiques emploient des technologies dépassées et ils n'ont ni les connaissances spécialisées ni les ressources nécessaires pour les moderniser. Dans de nombreux cas, ils choisissent les investissements les moins coûteux et acquièrent donc des procédés dépassés qui ne répondent pas aux exigences actuelles en matière de qualité, de sécurité et de réduction des effluents.

77. L'ONUDI, grâce à son expérience technique approfondie et à ses connaissances spécialisées en matière de procédés industriels en général et dans l'industrie chimique en particulier, est bien placée pour aider les pays en développement à gérer les substances chimiques toxiques de façon écologiquement rationnelle. En outre, elle a d'étroites relations avec d'autres organisations qui s'occupent de ces questions, notamment la FAO, le PNUE, l'OMS, la Banque mondiale et des organisations non gouvernementales telles que l'Union internationale de la chimie pure et appliquée (UICPA), le Conseil international de l'analyse des pesticides et le Groupement international des associations nationales de fabricants de produits agrochimiques (GIFAP).

78. Dans le cadre de ses activités de coopération technique, l'ONUDI fournit des conseils aux gouvernements et autres bénéficiaires sur les risques liés à l'utilisation de produits chimiques toxiques et sur les solutions de rechange qu'ils pourraient envisager et encourage les gouvernements à surveiller et réglementer les industries qui emploient des produits chimiques toxiques ou dangereux.

79. La consommation d'engrais et de pesticides a cessé d'augmenter dans les pays développés, mais une étude de l'ONUDI a montré qu'elle continue de progresser dans la plupart des pays en développement. Les techniques de fabrication des pesticides sont des secrets étroitement gardés par un petit nombre d'entreprises, mais, par contre, les pays en développement peuvent

facilement se procurer les formulations de pesticides. L'ONUDI recommande l'emploi de formulations et de pesticides sans danger pour les utilisateurs et l'environnement et s'emploie à réduire le volume global de pesticides employés en promouvant des techniques de lutte intégrée fondées sur l'emploi de faibles quantités de pesticides à haute efficacité et à toxicité réduite. Elle encourage l'adoption de formulations n'entraînant aucune pollution et donne des conseils pour le démantèlement des usines de pesticides, s'il y a lieu. Parmi ses activités récentes, on peut mentionner sa contribution à la création d'un centre de recherche sur l'écotoxicologie au Pakistan, qui a été inauguré au début de 1994.

80. Il est indispensable de disposer d'informations sur les produits chimiques toxiques pour délimiter les zones dangereuses et planifier les mesures de sécurité et de secours d'urgence que doivent adopter tant les pouvoirs publics que les industriels. Les réseaux régionaux et mondiaux de l'ONUDI contribuent à la collecte et à la diffusion de ces informations. Le Réseau régional pour les pesticides en Asie et dans le Pacifique, qui gère une base de données sur les pesticides couvrant 14 pays de la région de l'Asie, a servi de modèle à l'établissement d'autres réseaux régionaux. Il collabore avec un certain nombre d'institutions internationales et nationales en vue de renforcer la sécurité en matière de formulation et d'utilisation de pesticides, ainsi que pour encourager l'adoption de méthodes de lutte intégrée contre les ravageurs.

Chapitre 30. Commerce et industrie

81. En matière de commerce et d'industrie, l'activité principale de l'ONUDI consiste à former des partenariats industriels et à encourager la coopération. À cet effet, elle a mis en place des mécanismes tels que des bourses de sous-traitance entre grandes et petites entreprises, sur des bases nationales ou internationales. Les possibilités de coopération et d'association au niveau des entreprises englobent aussi :

a) La création de liens entre les entreprises et les fournisseurs de technologie en vue de faciliter le transfert de technologie et de services écologiquement rationnels;

b) L'évaluation technico-économique et la promotion d'activités commerciales utilisant des sous-produits et déchets agricoles ou industriels;

c) L'optimisation, la mise au point, la diversification et l'amélioration de la qualité des procédés en vue d'économiser les intrants.

82. Ces différents mécanismes permettent d'accélérer la diffusion de pratiques respectueuses de l'environnement, notamment avec l'application des normes de la série ISO 9000.

83. En outre, par l'intermédiaire d'institutions nationales, l'ONUDI fournit aux entrepreneurs des outils et méthodes de formation normalisés dans des domaines tels que la protection de l'environnement, la gestion des stocks, l'assurance de la qualité et le marketing, l'objectif étant d'offrir une formation capable d'assurer la viabilité commerciale et une gestion écologiquement rationnelle des petites entreprises.

84. L'ONUDI peut aussi jouer un rôle dans la création de conseils nationaux pour le développement durable. Toutefois, les institutions de coopération internationale au service du développement se sont rendu compte que la création et la gestion de ces organismes, que ce soit dans le secteur public ou dans le secteur privé, doivent relever avant tout des institutions des pays en développement. La coopération internationale peut apporter des aides ponctuelles, par exemple en facilitant les échanges d'expériences entre pays, en donnant à ces institutions une plus large légitimité et en fournissant un réseau de relations institutionnelles.

Chapitre 34. Transfert de techniques écologiquement rationnelles

85. L'industrie est à la fois une des principales sources de pollution et la principale source de techniques plus propres qui permettront d'avancer dans la voie du développement durable. Le progrès technique est le principal facteur d'accroissement des richesses et de la productivité et, bien géré, il peut être une des clefs du développement durable. Les réalisations techniques actuelles dans de nombreux domaines permettent d'espérer qu'il sera possible d'accroître la rentabilité des activités industrielles grâce à la conservation des ressources; cette perspective contredit l'idée reçue selon laquelle l'industrialisation serait incompatible avec la protection de l'environnement. À cet égard, la question du rendement énergétique est particulièrement importante.

86. L'adoption de méthodes de production "propre" est le thème d'un des quatre sous-programmes de l'ONUDI dans le domaine de l'environnement depuis 1990; les États membres en ont fait un des objectifs des recommandations formulées à la Conférence de l'ONUDI sur le développement industriel écologiquement durable, tenue en octobre 1991.

87. Les méthodes de production "propre" sont une forme d'optimisation des procédés, qui vise à réduire la production de déchets pour rendre l'industrie plus compétitive. Les deux objectifs sont complémentaires car l'amélioration des procédés se justifie par des raisons tant écologiques que financières. L'ONUDI a les moyens et l'expérience nécessaires pour fournir une assistance technique dans le domaine de l'optimisation des procédés, aussi bien au niveau sectoriel qu'à celui des branches de production. Elle s'intéresse particulièrement aux besoins des petites et moyennes entreprises et privilégie la recherche de solutions économiques aux problèmes écologiques de groupes d'entreprises. Voici quelques exemples de ses nombreuses activités concernant l'optimisation des procédés :

a) Au Brésil, dans le secteur des textiles, par l'intermédiaire du service de recherche appliquée SENAI-CETIQT, elle a aidé plusieurs entreprises à réduire l'utilisation de teintures et de produits chimiques, la consommation d'énergie et la durée des opérations. Cela a diminué les coûts tout en réduisant les rejets dans des proportions pouvant atteindre 40 %, grâce à la réduction des traitements nécessaires en fin de cycle;

b) Au Kenya, par le truchement du Centre de développement des industries du cuir, elle a aidé des entreprises à améliorer leurs procédés et leurs

produits, ce qui a accru leur compétitivité sur le marché intérieur et à l'exportation, tout en réduisant la pollution;

c) En Inde, elle coopère avec le National Productivity Council pour renforcer les capacités de cet organisme et préparer un renforcement des règlements en matière de méthodes de production propre. Ce projet a débouché sur un manuel pour l'analyse de la production de déchets à l'intention des petites entreprises industrielles. Ce manuel et la démarche générale sont testés dans trois secteurs : production de pâte à papier à partir de matières premières agricoles, formulation de pesticides, teinture et apprêt des textiles;

d) Au niveau des institutions, elle appuie les programmes de production propre des organismes de protection de l'environnement. Par exemple, elle travaille à un projet de ce genre avec l'Agence centrale de la protection de l'environnement de Sri Lanka. Elle aide cet organisme à mesurer la réduction des déchets, en vue de faire respecter les normes environnementales par les entreprises industrielles, et a constitué un fonds autorenouvelable pour fournir des capitaux d'amorçage, afin de financer l'adoption de technologies propres peu coûteuses. Elle va lancer un programme similaire en collaboration avec l'Agence de protection de l'environnement du Népal;

e) En ce qui concerne les industries chimiques utilisant des produits dangereux ou toxiques, l'ONUDI a aidé à mettre en place une usine pilote de production propre d'herbicides pour la céréaliculture en Pologne et à tester des formulations de pesticides sans danger pour l'utilisateur ni pour l'environnement en Inde.

88. L'ONUDI juge indispensable que les institutions publiques et privées soient bien informées, bien équipées et disposant de personnel qualifié pour pouvoir promouvoir des méthodes de production propre. Elle fournit un appui institutionnel et des informations sur ces méthodes aussi bien aux organismes de gestion de l'environnement qu'aux associations qui s'emploient à améliorer la productivité. Elle coopère avec la Banque mondiale et le PNUE pour préparer des lignes directrices en vue de la prévention et de la réduction des pollutions dans plus de 50 branches de production industrielle et elle collabore aux rapports techniques approfondis du PNUE sur les méthodes de production propre.

89. Au niveau institutionnel, l'ONUDI, en collaboration avec le PNUE, a intensifié sa coopération avec des institutions telles que les conseils nationaux de la productivité et les chambres de commerce et d'industrie. Elle a lancé un nouveau programme pour appuyer les centres nationaux de production propre dans une vingtaine de pays pendant cinq ans. Ces centres joueront un rôle de coordination et d'amorçage pour faire adopter des techniques de production propre et assureront la formation de spécialistes dans l'industrie et l'administration.

90. Dans le cadre de son projet de système d'information sur l'énergie et l'environnement, l'ONUDI met en place des mécanismes d'échange dans les États membres pour les aider à rassembler, stocker et diffuser des informations sur l'environnement et l'énergie dans l'industrie, aussi bien sur papier que sur support informatique. L'objectif est de donner aux petites et moyennes industries qui n'ont que des moyens limités de communication et de traitement

des données un meilleur accès aux informations nécessaires à l'adoption de ces méthodes.

Chapitre 37. Renforcement des capacités dans les pays en développement

91. Au lieu d'être un partenaire passif, voire un frein, le secteur industriel doit devenir un moteur du changement, compte tenu de ses interactions avec l'environnement. Il faut l'aider à jouer ce rôle par des études, par un appui technique et en améliorant son image, afin qu'il puisse contribuer à l'établissement d'un consensus social et à l'adoption de solutions techniques et de pratiques commerciales propices au développement durable.

92. La première étape du renforcement des capacités en vue de la formulation et de l'application de stratégies de développement industriel écologiquement rationnelles consiste à formuler des objectifs nationaux en matière de développement durable. Ces objectifs doivent être élaborés de façon décentralisée et avec la participation des principaux acteurs, notamment des organismes publics nationaux, régionaux et locaux. En collaboration avec les pays, l'ONUDI s'efforce de mettre en place un système de prise de décisions à plusieurs niveaux pour la révision des objectifs de la politique industrielle, les liaisons avec les politiques connexes, l'adoption d'un ensemble optimal de mesures et le suivi de l'application des politiques. Les éléments clefs de son aide sont la création d'un cadre institutionnel et la mise en place de systèmes d'appui aux décisions. Actuellement, elle aide un certain nombre de pays, dont l'Algérie, le Maroc, le Mozambique, le Népal et la Tunisie, à élaborer et à appliquer des stratégies de développement industriel écologiquement rationnelles. En outre, elle participe à la formulation de plans pour améliorer la qualité de l'environnement dans des zones industrielles gravement polluées en Inde et au Népal.

93. Les associations et organisations non gouvernementales actives dans le secteur industriel jouent un rôle essentiel d'intermédiaires entre le gouvernement et les responsables nationaux et locaux, d'une part, et les entreprises et les particuliers, d'autre part. À ce niveau intermédiaire, les activités de l'ONUDI visaient principalement à former du personnel et à renforcer les structures institutionnelles pour améliorer les services consultatifs fournis par les associations professionnelles et les sociétés de conseil. L'ONUDI apprend aussi aux organisations non gouvernementales à organiser des campagnes de sensibilisation.

94. Les principaux moyens nécessaires à la formulation et à l'application d'une stratégie de développement industriel écologiquement rationnelle sont, notamment :

a) La capacité de rassembler, d'analyser et de diffuser des informations dans les domaines industriel et technique, y compris dans le domaine de l'environnement;

b) La capacité de concevoir, dans le cadre de l'économie de marché, des stimulants économiques et des moyens d'intervention qui permettent de réduire les effets nuisibles de la production sur l'environnement et encouragent l'adoption de techniques de production non polluantes;

c) La capacité de promulguer et de faire appliquer des lois et règlements appropriés;

d) La capacité de formuler les politiques d'aménagement du territoire appropriées pour gérer l'implantation des sites industriels;

e) La capacité de réaliser des études d'impact écologique.

E. Coopération internationale dans le domaine des investissements et de la technologie industriels

La question

95. Avec la libéralisation des marchés et la déréglementation des économies, la coopération industrielle internationale revêt une importance croissante pour tous les acteurs du processus de développement industriel au niveau mondial. La coopération internationale en matière d'investissements et de technologie industriels est donc directement liée au rôle central de coordination du développement industriel que joue l'ONUDI. De manière générale, la coopération industrielle internationale couvre de nombreux domaines, notamment les flux d'investissements transfrontières, le transfert de technologie, les contrats internationaux de sous-traitance, les licences, les activités des consortiums de recherche et les alliances stratégiques entre les sociétés. Le rôle de l'ONUDI consiste à poser les bases d'une coopération internationale accrue dans le domaine de l'industrie.

96. On est de plus en plus conscient du fait que les investissements étrangers directs et les transferts de technologie sont étroitement liés et que les conditions nécessaires à leur succès sont à peu près les mêmes. Ils doivent non seulement être envisagés du point de vue des divers contrats qu'ils représentent, mais aussi du point de vue de la capacité des pays à en bénéficier et à les utiliser efficacement de manière à ce que toutes les parties intéressées y trouvent leur avantage. L'établissement d'un climat favorable aux investissements, la mobilisation d'investissements locaux induits et la mise en place d'infrastructures adéquates pour les applications des technologies dans l'industrie doivent être considérés comme faisant partie intégrante du même processus.

97. Dans le paysage industriel actuel en pleine évolution, le rôle de l'ONUDI est de plus en plus axé sur la création de partenariats mondiaux entre pays ayant des intérêts, une expérience ou des ressources complémentaires. Les organismes publics à vocation industrielle ou liés à l'industrie, ainsi que, de plus en plus, ceux du secteur privé, favorisent ces partenariats, dont beaucoup intéressent des branches de production spécifiques.

Les services de l'ONUDI

98. Les investissements étrangers directs constituent un volet essentiel de la coopération industrielle internationale et l'ONUDI continue à cet égard d'offrir un programme intégré de promotion des investissements. Les principaux éléments de ce programme sont : le suivi et l'évaluation des tendances des flux internationaux d'investissements de ce type; l'établissement, pour chaque pays,

/...

de guides des investissements portant sur la législation, l'infrastructure, les procédures, les incitations, etc.; un appui actif à la définition, l'établissement, l'évaluation et la promotion des projets d'investissement, de manière à créer un portefeuille de projets viables et acceptables pour les banques en vue de leur promotion ultérieure; la création et le renforcement d'offices nationaux de promotion des investissements et les conseils aux gouvernements en matière de politiques; l'organisation de forums et de foires d'investissement (qui permettent de mettre en relation des promoteurs locaux et des partenaires étrangers); et le suivi et la facilitation des accords d'investissement et des accords commerciaux, notamment au moyen d'études de faisabilité, dans le cadre d'un mécanisme propre à faciliter l'exécution des projets. Le Système mondial de réseaux d'investissement (WINS) de l'ONUDI est le principal mécanisme institutionnel de promotion des investissements. Il est prévu de l'élargir en créant de nouveaux bureaux du Service de promotion des investissements. L'ONUDI gère actuellement 12 bureaux, à Athènes, Beijing, Cologne, Milan, Moscou, Paris, Séoul, Tokyo, Varsovie, Vienne, Washington (D. C.) et Zurich. En outre, de nouveaux bureaux ont été ouverts récemment au Royaume-Uni, dans le cadre de l'Initiative Royaume-Uni/ONUDI de promotion des investissements, et en Australie, dans le cadre du Service de promotion du commerce et des investissements (avec des bureaux à Canberra, Melbourne et Sydney). Il est prévu d'ouvrir sous peu de nouveaux bureaux du Service de promotion des investissements à Hong-kong, en Espagne et au Portugal.

99. L'ONUDI axera ses efforts principalement sur les investisseurs moyens. Il est en effet largement prouvé que ceux-ci gagnent en importance par rapport aux autres. Les investisseurs moyens sont aussi ceux qui ont le plus besoin de services d'appui, compte tenu de leur connaissance limitée des marchés étrangers et du fait qu'ils sont généralement moins enclins à prendre des risques que les grandes sociétés transnationales. Les investisseurs moyens attachent aussi beaucoup de prix à la neutralité de l'ONUDI en tant que conseiller et intermédiaire impartial. En outre, on continuera de promouvoir les investissements dans des sous-secteurs déterminés ainsi que dans certaines régions d'un pays, en choisissant de préférence les régions les moins avancées, et on étendra même cette approche puisqu'elle a donné de bons résultats. On attachera une importance particulière à l'impact des investissements sur l'environnement.

100. Dans le domaine de la coopération internationale en matière de transfert de technologie, l'ONUDI appuie en priorité la mise en place et l'exploitation des moyens d'information. Ses activités comprennent la diffusion d'informations principalement par l'intermédiaire de la Banque d'informations industrielles et technologiques (INTIB) et du Système d'échange de renseignements techniques (TIES); la mise en place ou le renforcement des mécanismes nationaux d'information sur la technologie et leur raccordement aux réseaux internationaux de l'ONUDI. En outre, elle observe les tendances des transferts de technologie dans le monde en étudiant surtout les formes novatrices telles que les accords de construction-exploitation-transfert et les alliances stratégiques et elle aide les pays en développement à les appliquer dans leur intérêt. Elle s'attache particulièrement à renforcer la capacité des institutions locales qui offrent des services consultatifs, ainsi que des programmes de formation pour le choix, l'évaluation, l'acquisition de techniques et les négociations dans ce domaine. L'Organisation conseille les gouvernements sur les mesures juridiques

et institutionnelles propres à faciliter le transfert des techniques et exécute des projets très concrets, tels que les foires aux techniques.

101. Si l'ONUDI n'est qu'une des institutions à promouvoir l'investissement dans les pays en développement, elle est la seule qui ait une solide expérience à la fois du développement industriel et du transfert de technologie. C'est ainsi qu'elle s'attache à lier la promotion de l'investissement au progrès technologique et au renforcement des capacités technologiques en favorisant l'intégration de l'investissement aux politiques technologiques. Eu égard à la situation particulière de chaque pays, l'ONUDI conçoit des programmes intégrés de services à exécuter dans le cadre d'un partenariat réunissant, en étroite coopération, le gouvernement, les institutions industrielles et les entreprises.

102. Concrètement, la coopération internationale intervient dans le cadre de centres régionaux et internationaux et de réseaux qui dépendent d'organismes tels que le Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB) et le Centre international pour la science et la technologie de pointe (CIS), un des principaux objectifs à long terme étant de renforcer les capacités dans le domaine des technologies génériques et intersectorielles.

103. On encourage aussi la conclusion d'accords de coopération entre les institutions liées au secteur industriel et les associations professionnelles de divers États membres, en vue d'établir des arrangements de jumelage et des réseaux multilatéraux. Ceux-ci pourraient servir de cadre à des programmes novateurs de coopération interrégionale aux niveaux des politiques, des institutions et des entreprises, pour toutes sortes de projets relatifs aux investissements et aux technologies.

Coopération économique et technique entre pays en développement

104. Le mécanisme de coopération économique et technique entre pays en développement (CEPD/CTPD) fait l'objet d'une attention croissante. On reconnaît maintenant que la coopération est plus efficace lorsque l'initiative vient des pays en développement eux-mêmes et de leurs entreprises, et que les besoins et les moyens des partenaires sont clairement définis. Le rôle croissant que jouent les groupements régionaux et sous-régionaux de pays en développement depuis le début des années 90 ouvre de vastes perspectives. Ces groupements devraient recevoir une aide extérieure afin de réaliser les objectifs qui ont présidé à leur création, à savoir mieux exploiter leur potentiel et permettre à chaque pays de profiter de l'expérience des autres, et de bénéficier d'économies d'échelle et de la complémentarité des productions.

105. À l'ONUDI, le fait que les activités de CEPD/CTPD relèvent de la Division de la promotion des investissements et de la technologie, et plus particulièrement du Service de la coopération industrielle et des consultations, met en évidence le rôle promotionnel de ces activités et la nécessité de chercher des formules viables de coopération industrielle efficace et fructueuse entre pays en développement, en particulier dans le domaine des investissements et de la coopération technique. Il traduit aussi les efforts déployés en vue d'exploiter pleinement le potentiel de coopération qui existe dans le secteur privé.

106. La promotion de la CEPD/CTPD est indissociable de la coopération industrielle internationale; elle ne se limite pas au domaine des investissements et de la technologie, mais elle occupe une place importante dans tous les programmes de l'ONUDI. Elle consiste notamment à renforcer les infrastructures institutionnelles de coopération économique et technique à tous les niveaux; à mettre en place des mécanismes adéquats (centres de formation et d'excellence en matière de technologie, réseaux et ateliers); à intégrer la CTPD dans l'organisation des services de l'ONUDI; et à employer davantage d'experts, de services et de matériels des pays en développement dans les projets de coopération technique de l'ONUDI. En application de la résolution GC.5/Res.10 de la Conférence générale, l'ONUDI appuie la CEPD/CTPD à l'échelle régionale et sous-régionale et s'efforce de coopérer étroitement avec les organismes intergouvernementaux régionaux. L'objectif est de déterminer les conditions propices au succès des programmes de coopération industrielle entre pays en développement et d'étudier les possibilités de reproduire de tels programmes. L'ONUDI permet l'échange d'expériences de ce type entre groupes sous-régionaux appartenant à une même région ou à des régions différentes.

107. En 1993, les activités de CEPD/CTPD ont reçu une forte impulsion de plusieurs programmes de l'ONUDI. Par exemple, le programme intégré de promotion des investissements pour la Zone d'échanges préférentiels des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe portait sur l'identification, la formulation, la sélection et la promotion de projets d'investissement, en vue de renforcer la coopération industrielle entre pays de la sous-région et avec d'autres pays en développement et des pays industrialisés.

108. De même, la CEPD/CTPD était un des volets importants des forums de promotion des investissements qui se sont tenus en Afrique, en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Asie. En outre, deux ateliers ont été organisés pour préparer les forums devant se tenir en 1994 à l'intention des pays arabes et des pays de la mer Noire. Un forum des investisseurs pour l'Afrique centrale, organisé en coopération avec l'Union européenne et le Centre pour le développement industriel, s'est tenu à Yaoundé (Cameroun) en novembre 1993. Des investisseurs potentiels des pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale y ont participé, de sorte que le forum a été caractérisé par une composante importante de coopération entre pays en développement. La promotion des investissements est une activité d'avenir pour laquelle l'ONUDI met à profit la tendance de certains pays en développement à investir de plus en plus dans d'autres pays en développement, surtout dans la région de l'Asie du Sud-Est.

109. Le bureau de Séoul (République de Corée) du Service de la promotion des investissements et le Centre de coopération industrielle internationale de Beijing (Chine) s'emploient l'un et l'autre à promouvoir les flux internationaux d'investissements. Le bureau de Séoul a réussi à mobiliser des fonds pour des investissements dans d'autres pays en développement, notamment d'Asie du Sud-Est, alors que le Centre de Beijing s'attache davantage à attirer des investissements, qui proviennent dans certains cas de pays en développement, là aussi essentiellement de la région de l'Asie du Sud-Est.

110. Par le biais du Réseau d'échange de renseignements techniques, l'ONUDI a continué à stimuler la coopération entre organismes de recherche-développement

en matière de transfert, d'adaptation, de mise au point et d'utilisation des techniques. Il convient de signaler les activités suivantes réalisées en 1993 : recrutement de conférenciers, consultants ou formateurs dans certains pays en développement (Argentine, Égypte, Hongrie, Inde, Nigéria, Pakistan, Philippines et Sénégal) pour le programme de l'ONUDI relatif au renforcement des capacités; formation en Inde de fonctionnaires nigériens en matière d'adaptation de technologies aux conditions locales; voyage d'études à l'intention de hauts fonctionnaires tanzaniens, qui ont visité des organismes chargés du transfert de technologie au Brésil, en Égypte, en Inde, au Nigéria et aux Philippines; et réunion d'experts chargée de faire le point, à l'échelle mondiale, des transferts de technologie aux niveaux national et international.

111. On peut mentionner un certain nombre d'activités, en cours ou récentes, qui visent à renforcer la composante CEPD/CTPD des sources d'information, notamment le rattachement de la base de données du Système d'orientation pour l'information sur la CTPD (INRES-CTPD) à la Section de l'information industrielle, car elle constitue un prolongement logique de ses activités d'information à l'appui de la coopération Sud-Sud. Afin de développer les transferts d'informations entre pays d'Afrique et à destination ou en provenance de ces pays, notamment par des réseaux nationaux et sous-régionaux de la Banque d'informations industrielles et technologiques (INTIB) reliés aux systèmes d'information internationaux, un projet de réseau d'informations industrielles et technologiques de l'INTIB pour l'Afrique est en cours. Il prévoit notamment l'établissement d'un rapport d'évaluation sur 10 pays d'Afrique (Cameroun, Égypte, Ghana, Kenya, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Soudan, Zambie et Zimbabwe). En coopération avec le Fonds de solidarité et d'intervention pour le développement de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (FOSIDEC), l'ONUDI participe également à la mise en place d'un centre d'information sous-régional de l'INTIB destiné aux sept États membres du FOSIDEC.

112. Le programme de CEPD/CTPD de l'ONUDI fait une place à l'élaboration de programmes interrégionaux, régionaux et sous-régionaux. Afin de promouvoir davantage la coopération entre pays en développement, l'ONUDI continue de collaborer avec des organisations intergouvernementales régionales, ainsi qu'avec les commissions régionales. Par exemple, un projet régional visant à promouvoir et à développer les industries transformatrices des métaux liées à l'agriculture dans les pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique a été mis au point en étroite coopération avec la CESAP. L'ONUDI a également continué à coopérer avec la CESAP dans le cadre du Réseau régional sur les pesticides en Asie et dans le Pacifique (RENPAP). En 1993, plusieurs programmes régionaux de formation ont été exécutés, dont des stages sur les pesticides sans danger pour l'environnement, organisés en Inde pour d'autres pays d'Asie, ou des stages sur le contrôle de la qualité des pesticides organisés par les Philippines et la République de Corée. Au nombre des autres exemples récents d'activités de CEPD/CTPD relevant du RENPAP, on peut citer des ateliers sur les techniques d'application des pesticides (Malaisie) ou sur les impuretés dans les pesticides (République de Corée).

F. Thèmes spéciaux

1. Intégration des femmes dans le développement industriel

La question

113. toutes les politiques et mesures concernant le développement du secteur manufacturier doivent tenir compte du rôle capital que jouent la main-d'oeuvre industrielle féminine et les femmes chefs d'entreprise tant dans le progrès économique et social que dans la réalisation d'objectifs de développement social. Tout porte à croire que la participation des femmes au secteur industriel organisé structuré a relevé les indicateurs du développement humain et social.

114. Les femmes jouent un rôle majeur dans l'industrie manufacturière, mais dans des conditions d'inégalité caractérisée par une ségrégation verticale et horizontale : elles sont généralement reléguées dans un petit nombre de branches et dans des tâches de production demandant peu de compétences et situées au bas de la hiérarchie professionnelle.

115. Cette situation des femmes dans l'économie et le secteur manufacturier résulte aussi des restrictions socio-culturelles qui conditionnent leur place dans la société et dans l'économie. L'objectif général pour la période du plan est d'améliorer la contribution des femmes à l'industrialisation des pays en développement afin de leur permettre en particulier de participer sur un pied d'égalité à la prise de décisions dans l'industrie et aux fruits du développement. Le programme vise essentiellement à aider les femmes à répondre aux défis que posent l'évolution technique, la restructuration industrielle et les réformes économiques.

Les services de l'ONUDI

116. L'approche adoptée par l'ONUDI et le système des Nations Unies tout entier à l'égard de l'intégration des femmes dans le développement consiste essentiellement à les considérer comme une partie intégrante du groupe visé par les activités de l'ONUDI, ce qui leur permettra d'en bénéficier sur un pied d'égalité. Toutefois, des programmes et des services conçus expressément pour elles resteront nécessaires pour avoir raison des obstacles qui les tiennent à l'écart du développement.

117. Les services de l'ONUDI consistent à adresser aux gouvernements des conseils de politique générale et des recommandations spécifiques en vue de les aider à créer un environnement favorable à la participation des femmes aux activités industrielles, grâce à la suppression des obstacles politiques, juridiques et institutionnels. D'autre part, l'ONUDI adresse des recommandations à l'industrie et aux organismes industriels pour qu'ils accordent une plus grande attention au potentiel que représentent les femmes pour le développement industriel, et dispense des conseils sur les moyens d'améliorer et de diversifier l'emploi des femmes. Par exemple, elle aide l'Association des femmes chefs d'entreprises du Népal, à offrir à ses membres des services dans des domaines très divers, allant des techniques de production à la commercialisation en passant par le contrôle de la qualité. De même, elle

exécute un programme spécial de formation pour les femmes chefs d'entreprises de transformation des produits alimentaires dans un certain nombre de pays d'Afrique et d'Amérique centrale.

118. À cette fin, les services compétents de l'ONUDI cherchent à obtenir et diffuser des données ventilées par sexe. Des indicateurs permettant de mettre en évidence la place relative des deux sexes seront mis au point en vue de recueillir de telles données, particulièrement sur l'emploi dans l'industrie par niveau de qualification et par groupe professionnel. Les conclusions et recommandations d'études en cours sur les modes de participation des femmes au secteur manufacturier selon les régions fourniront une base importante pour les activités opérationnelles de l'ONUDI.

119. L'égalité entre les sexes sera une préoccupation majeure à tous les stades des programmes et projets de l'ONUDI, de la sélection à l'évaluation. En outre, à partir d'une évaluation des branches de production présentant un intérêt particulier pour les femmes, on étudiera leur rôle dans les activités se rapportant à la mise en valeur des ressources humaines, aux agro-industries, à la promotion de la petite industrie et aux programmes relatifs à l'énergie et à l'environnement.

120. Les études et les activités de recherche de l'ONUDI sont notamment consacrées à la place des femmes dans les ressources humaines et aux effets qu'ont sur elles les nouvelles technologies, la restructuration industrielle et les nouveaux besoins de personnel qualifié qui en résulteront. Ainsi, une planification des ressources humaines fondée sur les tendances nouvelles de l'emploi et des technologies facilitera la conception de programmes d'éducation et de formation et d'autres activités de coopération technique.

121. Une étroite coordination est assurée au sein du système des Nations Unies et aux niveaux national et international pour tout ce qui concerne le rôle des femmes dans l'industrie, particulièrement dans le cadre de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui doit se tenir à Beijing (Chine) en 1995 et du programme d'action qui devrait être adopté par cette conférence.

2. Développement du secteur privé

La question

122. Ces dernières années, on a constaté dans le monde entier une tendance marquée du secteur privé en général, et des entreprises industrielles en particulier, à jouer un rôle croissant – voire un rôle pilote – dans le développement économique et industriel. De nombreux gouvernements – déçus par le peu de dynamisme d'un développement industriel conduit par le secteur public – stimulent aujourd'hui l'initiative privée par des programmes de déréglementation d'une portée considérable. Pour restructurer l'industrie, on s'en remet de plus en plus aux forces du marché dans un environnement marqué par une concurrence plus vive sur les marchés des produits finis, les marchés du travail et les marchés financiers. Dans la foulée, le protectionnisme recule partout, et de nombreuses restrictions aux investissements étrangers directs ont été levées.

123. Dans ce contexte, l'attention se tourne de plus en plus vers la privatisation des entreprises publiques, en particulier depuis le milieu des années 80. Le mécontentement général devant les résultats des entreprises publiques – auxquelles était imputable, au milieu des années 80, plus du quart de la formation brute de capital fixe dans l'ensemble des pays en développement – a rendu cette réorientation nécessaire. C'est principalement la nécessité d'alléger la charge que des entreprises publiques inefficaces et déficitaires imposaient aux budgets publics qui a poussé un grand nombre de pays en développement à lancer des programmes et politiques de privatisation, qui n'ont certes pas tous le même champ d'application, ne se déroulent pas tous au même rythme ni selon les mêmes méthodes et ne visent pas tous les mêmes résultats.

124. Cependant, les programmes parfois ambitieux de privatisation ne se sont concrétisés que partiellement. En outre, le transfert de propriété ne garantit pas, en soi, une efficacité ni une compétitivité accrues. Pour atteindre ses objectifs, la privatisation doit aller de pair avec le libre jeu des forces du marché, assuré par des programmes bien conçus de déréglementation et de libéralisation, ainsi qu'avec une restructuration des entreprises et de nouveaux investissements.

Les services de l'ONUDI

125. Le rôle pilote que joue l'industrie privée dans la plupart des pays en développement et l'importance qu'elle est appelée à prendre dans d'autres pays entraînent de multiples conséquences pour la coopération industrielle internationale. Il est clair que les services de l'ONUDI doivent aussi s'adresser à l'industrie privée. Le soutien que l'Organisation apporte à celle-ci fait appel à la plupart des services qu'elle rend au titre des divers objectifs de développement, de manière assez évidente dans certains cas (comme la promotion des investissements), moins évidente dans d'autres. Dans leur grande majorité, ces services favorisent le secteur privé directement ou indirectement parce qu'ils permettent d'améliorer le climat économique, d'entamer le dialogue sur les politiques industrielles, de renforcer les institutions d'appui, de fournir des informations et de contribuer à la recherche, enfin, de former des techniciens et des gestionnaires. En outre, environ 50 % des experts de l'ONUDI participant à la mise en oeuvre des projets viennent du secteur privé, et la majorité des contrats d'achat de matériel sont conclus avec des sociétés du secteur privé, dont un nombre croissant de sociétés de pays en développement.

126. L'ONUDI continue à fournir des analyses et des services consultatifs aux gouvernements qui ont lancé des stratégies pour promouvoir l'industrie privée. Ainsi, elle donne des conseils d'ordre général sur les politiques industrielles et les cadres institutionnels et apporte un soutien spécifique aux programmes de privatisation et, notamment, un appui technique et en matière de gestion dont l'objectif est d'assurer la viabilité économique et sociale du processus de privatisation. Pour cela l'ONUDI, tirant parti de sa connaissance approfondie de l'industrie, élabore des stratégies de promotion du secteur privé dans différentes branches de production.

127. Dans l'ensemble, on s'attend à ce que l'industrie privée joue un rôle croissant à l'avenir, tant comme partenaire local que comme bénéficiaire des projets. Si l'on veut induire des effets multiplicateurs, il faut d'abord que l'industrie privée soit bien organisée et représentée. En particulier, dans de nombreux pays parmi les moins avancés, où souvent les institutions assurant cette représentation sont inexistantes ou fonctionnent mal, l'ONUDI renforcera les associations professionnelles comme les chambres de commerce et d'industrie grâce aux conseils de ses experts et à la promotion des partenariats internationaux. Des associations professionnelles efficaces pourront notamment remplir les fonctions suivantes :

- a) Offrir des services aux sociétés membres;
- b) Représenter l'industrie privée dans les pourparlers et négociations avec le gouvernement;
- c) Tenir le rôle d'organismes de contrepartie pour la coopération technique et autres programmes de promotion.

Dans un sens, donc, de nombreux pays doivent, avant toute chose, s'atteler à la mise en place des conditions institutionnelles qui permettront d'offrir des services à l'industrie privée. C'est là une tâche majeure pour les services d'appui de l'ONUDI.

IV. PERSPECTIVES : RÔLE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

128. En cette période de grande incertitude et de transformations radicales, la communauté internationale se doit de maintenir et de renforcer la coopération internationale industrielle. Les années 90 ont été marquées par une succession rapide d'événements politiques importants tels que les bouleversements politiques en Europe centrale et orientale, l'Accord de paix au Moyen-Orient, l'abolition de l'apartheid en Afrique du Sud, l'apparition de nombreux conflits régionaux et les problèmes de réfugiés et de maintien de la paix qui en ont résulté. Parallèlement, le paysage économique a connu des changements fondamentaux, notamment la transformation des économies socialistes, la naissance de groupements commerciaux régionaux, la conclusion du cycle de négociations d'Uruguay et la création de l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que la mondialisation accélérée des investissements, de la production et des échanges industriels, dont le principal moteur a été le secteur privé.

129. Les conséquences de ces changements économiques profonds sur les perspectives du développement industriel doivent être rigoureusement suivies, analysées et maîtrisées, ce qui, plus que jamais, doit se faire dans le cadre de la coopération internationale. Plus le monde se transforme rapidement, plus le rôle de la coopération internationale – dans le domaine du développement industriel et au-delà – est essentiel.

130. Il ne fait pas de doute que les organismes et organes des Nations Unies continueront de jouer un rôle particulièrement important, tant comme prestataires de services consultatifs impartiaux que comme fournisseurs d'une aide financière et technique non liée aux États membres, dans le cadre de la coopération industrielle internationale. De plus en plus souvent, il y aura des

liaisons entre les activités de rétablissement et de maintien de la paix et les programmes d'aide au développement (reconstruction, aide au relèvement). Il faudra aussi de plus en plus tenir compte du rôle du développement socio-économique dans la prévention des conflits. Un développement équitable est incontestablement le meilleur moyen de prévenir les tensions sociales et les conflits violents, qui éclatent souvent parce que des groupes défavorisés se sentent marginalisés ou oubliés. Par ailleurs, le système des Nations Unies est le cadre le plus approprié pour résoudre les problèmes de plus en plus nombreux qui ont une portée réellement mondiale – et qui se manifestent principalement sous la forme de menaces pesant sur l'environnement mondial.

131. Le système des Nations Unies doit relever ces défis dans un cadre d'action unifié. Trop souvent dans le passé, on a eu tendance à accepter une division implicite du travail, certaines institutions s'occupant des questions économiques et financières tandis que d'autres étaient responsables de la "dimension sociale". La situation actuelle fait toutefois clairement apparaître qu'il ne suffit pas de coordonner a posteriori les programmes préétablis de différents organismes des Nations Unies. Les institutions de Bretton Woods et les organisations et organes du système des Nations Unies doivent s'engager sur des principes, stratégies et objectifs communs.

132. L'ONUDI est disposée à apporter sa contribution; comme il est indiqué dans le présent rapport, elle a redéfini ses objectifs, ses priorités et ses programmes. Elle a aussi réalisé une refonte complète de ses services ainsi que des réaffectations de personnel, et est devenue une organisation plus dynamique, moins bureaucratique et plus efficace. Dans les années qui viennent, l'ONUDI s'emploiera sans relâche à poursuivre le nouvel objectif de développement du PNUD, à savoir le développement humain durable, dont le développement industriel est un élément fondamental et un axe essentiel de programmation. Dans ce contexte, il convient d'établir une claire répartition des tâches entre le PNUD en tant qu'institution centrale de financement et l'ONUDI (ainsi que d'autres institutions spécialisées) en tant qu'agents d'exécution.

Notes

¹ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe I.

² Ibid., annexe II.

³ International Legal Materials, vol. 26, No 6 (novembre 1987), p. 1550.

Appendice

DÉCLARATION DE YAOUNDÉ

La Conférence générale

Adopte la déclaration suivante :

Nous, États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel,

Réunis à Yaoundé, du 6 au 9 décembre 1993, à la cinquième session de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel,

Ayant examiné les problèmes et les perspectives découlant des transformations récentes de la situation mondiale et, en particulier, la forte tendance à une déréglementation et une restructuration, qui appellent des réactions appropriées dans le domaine du développement industriel,

Ayant conclu que l'ONUDI doit se donner d'urgence les moyens de faire un usage optimal des ressources disponibles,

1. Approuvons à l'unanimité un programme radical de réforme visant à mettre l'ONUDI en mesure de mieux réaliser ses objectifs et à conforter son rôle d'organisme coordonnateur central de l'action en faveur de l'industrialisation des pays en développement menée à l'échelle du système des Nations Unies;

2. Affirmons qu'une ONUDI réformée devrait accroître l'impact de ses activités, assurer une plus grande économie et efficacité, améliorer la qualité de ses programmes et de ses réalisations et répondre avec une efficacité accrue aux demandes concrètes des États Membres;

3. Nous félicitons à cet égard de l'intention du Directeur général d'apporter à l'ONUDI des changements importants en matière d'administration et de structure, et notamment d'adopter des mesures de gestion et d'évaluation améliorées, sur la base des principes d'équilibre et d'efficacité, et l'engageons à aller plus avant dans cette voie;

4. Constatons à nouveau que la promotion des investissements, le transfert de technologie, la valorisation des ressources humaines et l'instauration, aux niveaux national et international, d'un environnement propice à la croissance et à la compétitivité industrielles demeurent les principaux moyens de parvenir à un développement industriel écologiquement durable et équitable, ce qui est l'un des objectifs de l'ONUDI;

5. Soulignons que l'ONUDI devrait :

a) Porter une attention spéciale à l'industrialisation des pays les moins avancés, dont les ressources et l'infrastructure sont sujettes à des contraintes particulières;

b) Accorder un rang élevé de priorité à l'industrialisation de l'Afrique et à la réalisation des objectifs de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique;

c) Se donner les moyens de promouvoir la restructuration, la réhabilitation et la privatisation des industries, y compris de celles des pays en transition, sans préjudice des besoins des pays en développement;

d) Intensifier également ses efforts pour favoriser la coopération économique et technique entre pays en développement, la participation accrue des femmes à l'activité industrielle et le développement des petites et moyennes entreprises;

e) Continuer à parfaire la coopération et la coordination avec les autres organisations et institutions financières internationales, particulièrement aux fins de la mobilisation de ressources additionnelles pour le développement industriel;

6. Compte tenu de ce qui précède, nous déclarons fermement résolus à renouveler notre soutien politique et financier à l'ONUDI revigorée et en appelons aux États Membres qui sont en mesure de le faire et à la communauté internationale de fournir des ressources supplémentaires pour appuyer l'ONUDI réformée, contribuant ainsi à renforcer l'impact des activités de l'Organisation dans les pays bénéficiaires.

8e séance plénière
9 décembre 1993
